

CFVU DU 19 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROGRAMME INTENSIF HYBRIDE « PLANCHES ».

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 13 mars 2025 réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric Hoffmann, vice-président de la CFVU,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Le quorum ayant été constaté en début de séance,

➡ DÉCIDE

Article 1

Par la présente délibération, la commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne donne un avis favorable au Programme Intensif Hybride « Planches ».

Le programme de formation s'inscrit dans le cadre du festival *Planches*, festival étudiant international d'arts vivants (Cf. article 4).

Article 2

Les dispositions de la présente délibération sont valables pour l'année 2025 et les suivantes. Toutefois, celles visées à l'article 3 deviennent caduques dès lors que les conditions requises définies par le guide du programme Erasmus pour l'action clé 131 et rappelées à l'article 2 ne seraient pas remplies.

Dans l'hypothèse où les conditions pour le Programme Intensif Hybride ne seraient pas remplies, les étudiants issus des établissements partenaires pourraient néanmoins participer au festival au titre d'une mobilité hybride classique. Les dispositions de l'article 5 restent applicables.

Article 3

Le Programme Intensif Hybride (PIH) est une formation commune entre des établissements d'enseignement supérieur issus d'au moins 3 pays européens différents, subventionnée dans le cadre du programme d'échange ERASMUS+ 2021-2027 (Action-clé 131).

La formation du PIH « Planches » est organisée entre l'université Bordeaux Montaigne (porteur) et au moins deux autres universités partenaires du programme Erasmus. Un minimum de quinze étudiant.es étranger.ères participent au programme en 2025, ce minimum passe à dix à partir de 2026.

En tant qu'organisateur du programme, l'Université Bordeaux Montaigne bénéficie d'une subvention de contribution à l'organisation du projet. Elle est au prorata du nombre de participants. Le financement s'inscrit dans une enveloppe reçue par la DRI, à charge pour elle de justifier de l'utilisation des fonds.

Les détails du programme figurent dans le dossier de candidature déposé auprès de Erasmus +.

Article 4

Le festival *Planches* comprend l'élaboration d'un spectacle, la mise en place d'une solution de traduction pour une représentation devant un public international, l'adaptation à une salle précise, le travail de répétition et de calage technique avec un régisseur professionnel, puis la représentation.

Le programme et le festival sont coordonnés par l'Université Bordeaux Montaigne.

Le programme combine mobilité physique et activités virtuelles.

Nombre de jours de mobilité physique : 5 minimum et 30 maximum (le festival a lieu entre mai et juin).

Volume horaire de la composante virtuelle : 4 heures minimum.

Article 5

Pour chaque participant ayant satisfait aux modalités d'évaluation, le programme intensif hybride ou la mobilité hybride classique est validé par le coordonnateur académique.

A l'issue du programme, les étudiants se verront délivrer 3 ECTS formalisé dans une attestation de réussite délivrée par l'établissement porteur.

Le programme est validé de la manière suivante :

Modules	Modalités	Activités	Organisation	Barème
Présentation festival et spectacles	Distanciel	Participation et écoute. Présentation orale en anglais. Echange autour des propositions des autres étudiant.es.	Individuel et en groupe	/2
Traduction	Autonomie et Distanciel	<ul style="list-style-type: none">• Traduction du spectacle pour surtitrage ou création d'un document d'aide à la compréhension en anglais et en français.• Traduction des documents de présentation en anglais et en français.• Echange autour des traductions afin de les améliorer si besoin.	En groupe	/10
Répétition, représentation	Autonomie et Présentiel	<ul style="list-style-type: none">• Travail de répétition et de calage avec le régisseur (en français ou en anglais), travail d'adaptation technique de la pièce.• Représentation devant un public.	En groupe et Individuel	/28
Participation et retour d'expérience	Présentiel et autonomie	<ul style="list-style-type: none">• Découverte des propositions des autres troupes, échanges autour de celles-ci. Développement culturel et critique. Questionnaire à remplir avec des questions de types variés dont des courtes compositions sur leur expérience et sur les spectacles des autres troupes.	Individuel	/10
TOTAL		Une note supérieure à 25/50 est nécessaire à l'obtention des 3 ECTS.		/50

¹ Blended Intensive Programmes (BIP)

Article 6

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Article 7

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

➤ *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 13/03/2025.*

Présents	20
Représentés	8
Abstention(s)	0
Suffrages exprimés	28
Pour	28
Contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Alexandre PERAUD.

Publié le :

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :